

**MAIRIE**  
**de**  
SAINTE-CROIX

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017**

Début de séance à 19h30

5 conseillers sont présents : PONCET Claude, COLAO Maryvonne, ACHARD Thomas, ARCHINARD Stéphane, MONGE Nadine.

1 pouvoir de BROCAUD Josiane à PONCET Claude

Secrétaire de séance : Nadine MONGE

**\*Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.**

Les conseillers ne l'ont pas reçu, il sera approuvé à la prochaine réunion après lecture par chacun.

**\*Délibération accessibilité.**

Des travaux sont à effectuer à l'école. Un devis de FERET au niveau de l'électricité pour un montant de 1 607,50 € HT qui comprend de l'éclairage un disjoncteur arrêt d'urgence, et une alarme.

D'autres travaux à la nouvelle mairie. Un devis de DIRECT SIGNALITIQUE pour un montant de 1 455,50 € HT qui comprend 10 nez de marche, des dalles podotactiles et des plaques de porte.

Une rampe doit être posée pour l'accès à la cour de l'école. Un devis de CAUDAL pour un montant de 1 260,00 € qui comprend une main courante.

La création d'une place handicapée devant la mairie. Un devis de PUILLET pour la matérialisation d'un montant de 234,21 €.

Un total de devis de 4 457,21.

Avec une subvention de 70% , le reste à payer pour la commune est de 1 367,20 €

Au budget il avait été voté une somme de 17 980,00 €

**VOTE 6 voix pour.**

**\*Délibération convention de location de salle pour le coin lecture.**

Une convention de location de la salle du coin lecture a été faite par l'association Valdecquint afin de permettre la pérennisation de cette activité tout en ayant une autorisation de fonctionner légale.

Des modifications doivent être faite, remplacer bibliothèque par coin lecture, date d'engagement à voir.

La commune se réserve le droit d'utiliser la salle pour d'autres activités sans que cela dérange l'aménagement actuel, ni les horaires d'ouverture.

**VOTE 6 voix pour**

**\*Délibération convention de mise à disposition.**

La CCD a mis à la disposition de la commune une personne qui occupe un emploi mutualisé sur trois communes afin de pallier à l'arrêt maladie de notre employé communal. Ce salarié a effectué des travaux d'entretien dans la commune ainsi que sur la station d'épuration.

**VOTE 6 voix pour.**

**\*Délibération demande de subvention Chabest'enfants.**

Une demande de l'école de Chabestant a été faite à la commune pour un enfant.

Cette subvention sert à financer un voyage de plusieurs jours dans le Vercors.

Demande de plus de renseignements.

La commune s'alignera sur ce que donne la commune de DIE ;

**VOTE 6 VOIX POUR**

**QUESTIONS DIVERSES .**

– Embauche d'un nouveau salarié avec un contrat de trois mois, le temps que Jean Marie reprenne son emploi.

– L'éclairage public a été refait (nouveaux supports, nouvelles ampoules plus économiques). Il reste à refaire l'armoire électrique. Une vérification et un réglage des lampes seront effectués si cela est nécessaire. Un devis a été demandé pour déplacer la lampe qui est à l'angle de l'ancienne mairie et de la mettre plus bas vers le passage piéton. Une prise est mise devant la nouvelle mairie. Possibilité de mettre une lampe aux escaliers qui montent aux appartements de DAH. Le coût est élevé et les travaux remis à plus tard. On voit si une solution peut être trouvée avec du solaire.

– Bilan assainissement: Tout n'est pas tout à fait fini. Il reste une enveloppe, Mr Grenier qui vient lundi 22 mai 2017, nous informera de son montant et nous pourrons décider des travaux à effectuer. Les plaques des compteurs d'eau font du bruit au passage des voitures.

– Mr Grenier vient aussi pour nous faire part du travail qu'il a effectué sur le schéma directeur de l'eau.

– La CCD va avoir l'obligation d'entretenir les digues. Celle de la commune est en mauvais état. Actuellement une taxe de 2,50€ est demandée par habitant. Si nous demandons à ce qu'elles soient sauvées, nous avons peu de chance mais surtout nous risquons de payer plus cher encore, même si rien n'est fait. Les riverains doivent entretenir les digues mais n'ont pas le droit d'utiliser des engins à moteur dans le lit de la rivière. La commune envisage de demander une dérogation pour que les riverains puissent intervenir dans le lit de la Drôme (couper les bois, les dégager).

– La commune de STE CROIX a une dette de 11 444,27 Francs envers la CCD depuis 1991 suite à des dégâts d'orage. La CCD abandonne le recouvrement de la dette.

– Eglise temple Une facture de 6 500,00 € a été payée à l'architecte, on a reçu une subvention de 9 100,00 €. Est-ce normal? L'entreprise Bérard doit faire un devis. L'entreprise Vieux qui a déjà fait un devis doit le revoir. Il en faut un troisième. Un dossier doit être déposé pour une fondation en juin. Il faut envisager un mode de chauffage (électrique, chauffage bois). Demander le devis d'un chauffagiste. Devis de 360,00€ pour faire une analyse afin de savoir s'il y a de l'amiante.

- Mis en place, par l'espace social, d'ateliers parents-enfants. Ils sont à la recherche d'un local et sont intéressés par la salle de Ste Croix. C'est pour trois cycles de huit séances. Il faudra éviter les jours de permanence de secrétariat.
- Des travaux à faire à l'école. Création d'un WC enfant et un adulte avec une sortie sur l'extérieur qui pourra servir de WC public. A étudier.

Fin de séance 22h15